FÉDÉRATION DES FINANCES

# FLASH INFOS

24 - 2014

## Comité Technique Ministériel du 10 juillet

# *En attendant la rentrée...!*

Ce CTM a traditionnellement pour objet de valider différents textes statutaires. Pour autant, il n'a pas été question pour ***FO Finances*** d'occulter le contexte social dans lequel il se déroule. Tel est le sens de notre expression dans la déclaration liminaire. (www.financesfo.fr).

### Création d'un service à compétence nationale « Centre Interministériel de Services Informatiques en matière de Ressources Humaines »

Après l'arrêt du SI Paye de l'ONP, et suite à la décision de réorienter les missions de ce Service à Compétence Nationale, la nécessité était faite d'élaborer un nouveau décret définissant celles-ci mais également son organisation.

Le nouveau SCN qui aura la dénomination de « Centre Interministériel de Services Informatiques en matière de Ressources Humaines » (CISRIH) sera rattaché conjointement à la direction du Budget, à la DGFIP et à la DGAFP.

Les missions du CISIRH seront :

-- De contribuer à la mise en place de systèmes d'information des ressources humaines dans les ministères en vue de leur convergence ;
-- De moderniser l'interface des systèmes d'information des ressources humaines ministériels avec le système de paye des agents de l'État, en lien avec la DGFIP;
-- De contribuer à la conception et à la mise en œuvre d'un système d'information décisionnel destiné à améliorer le pilotage des emplois et de la masse salariale et le suivi des effectifs de l'Etat ;
-- De contribuer à la connaissance et à la simplification des règles applicables dans les services de l'Etat en matière de gestion administrative des personnels et de paye, et de contribuer à la professionnalisation de la fonction ressources humaines.

Outre l'opposition au principe même des Services à Compétence Nationale, ***FO Finances*** a voté contre ce projet de décret car l'objectif premier est de réduire les coûts directionnels par une hypercentralisation qui se traduira par la suppression de nouveaux emplois.

Interrogée par ***FO Finances*** sur le coût du fiasco, la Directrice de l'ex ONP l'a estimé à 297M€. De plus, 20M€ ont été annulés dans le PLF rectificatif en cours d'adoption.
A l'origine 220 agents étaient affectés à l'ONP, au 1er juillet ils ne sont plus que 130 dans le nouveau SCN !

### Règles d'organisation, de fonctionnement et les modalités de contrôle de l'Agence Nationale de COntrôle du Logement Social (ANCOLS).

La loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové prévoit la création d'un nouvel établissement public, l'ANCOLS, en charge d'une mission de contrôle et d'évaluation des secteurs du logement locatif social et de la participation des employeurs à l'effort de construction (PEEC).
Le projet de décret présenté au CTM fixe les règles d'organisation et de fonctionnement de l'agence, ainsi que les modalités d'exercice de ses missions.
Ce nouvel établissement public regroupera 155 agents de droit public et privé dont une quinzaine issue des ministères économiques et financiers.

Ce dossier a fait l'objet d'une collaboration étroite entre notre Fédération et la Fédération de l'Équipement, de l'Environnement, des Transports et des Services Force Ouvrière.

Dès le début du projet de fusion entre la MIILLOS (Mission

Interministérielle d'Inspection du Logement Social) et l'ANPEEC (Agence Nationale pour la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction), ***FO Finances*** s'est positionnée sur des points de principes importants : réelles garanties d'équilibre des emplois publics et privés, plafond d'emplois, institution représentative du personnel unique, garantie sur l'exercice des missions de contrôle.
La majorité de ces interpellations a été rejetée par l'administration.
De nombreuses réunions sur le sujet ont conduit à un boycott par les organisations syndicales devant l'absence d'interlocuteurs détenant un mandat pour concerter réellement.

***FO Finances*** a voté contre ce projet de décret.

## Projets d'arrêtés et de décrets relatifs aux CHSCT et Comités Techniques

Comme ***FO Finances*** l'a rappelé dans sa déclaration liminaire, la loi du 5 juillet 2010 sur la rénovation du dialogue social dans la fonction publique a abouti à une « sclérosisation » des débats dans les Comités Techniques.
De plus, comme ***FO Finances*** l'a souligné dès l'origine, ces textes aboutissent à admettre qu'une organisation syndicale sans réseau d'adhérents, sans représentativité dans les directions nationales et locales de Bercy, sans élu aux CAP, puisse avoir une représentativité du simple fait de sa présence à l'élection au CTM. Ce n'est pas la conception de Force Ouvrière de la démocratie sociale.
Pour ces raisons, et dans le prolongement de la position exprimée en 2011, notre délégation n'a pas pris part aux votes sur les différents textes modifiant la composition des Comités Techniques.

Quant à la nouvelle cartographie des CHSCT, ***FO Finances*** a voté contre, dans la mesure où elle reprend les principes édictés en 2011, et en particulier le rattachement des agents des douanes au CHSCT du siège de leur direction, et non à celui de leur département d'affectation.

## Présentation du projet d'accord ministériel sur la prévention des RPS et la qualité de vie au travail

Dans le prolongement de l'accord cadre Fonction Publique (non signé par FO), un groupe de travail a été mis en place en vue de sa déclinaison à Bercy.

Par ce projet d'accord, les Ministres de Bercy disent vouloir prévenir et réduire les RPS.
***FO Finances*** doute de leur réelle volonté en la matière alors qu'ils persistent à réduire les effectifs et les moyens, principale cause de souffrance au travail, attestée depuis des années par les rapports annuels des acteurs de prévention.
Pire, on devrait passer sous silence, dans le texte, ces réductions drastiques dont les effets sont désastreux pour les agents : pour ***FO Finances*** c'est inacceptable !

Pour ***FO Finances*** il faut a minima, arrêter les suppressions d'emplois et de moyens, sanctuariser les emplois des acteurs de prévention dont l'effectif a été largement amputé au fil du temps et même aller au-delà, en les renforçant.
Pour ***FO Finances***, il faut préserver et améliorer les acquis de Bercy.
Alors même que les Ministres disent vouloir un « *accord ambitieux* », les moyens annoncés le 30 avril par Monsieur Sapin sont « *aux abonnés absents* » !

**RPS : les moyens annoncés par Mr SAPIN sont "aux abonnés absents"**

Le Secrétaire Général a accepté de prolonger les travaux de ce groupe de travail jusqu'à la fin de l'année.
Il souhaite associer à ceux-ci, les fédérations CFTC/UNSA, qui ne sont pas présentes au CHSCT-M, alors qu'elles sont représentatives au CTM.
***FO Finances*** a renvoyé aux signataires des accords sur la rénovation du dialogue social, le règlement de cette problématique.

## Présentation du projet de guide de prévention du risque amiante dans les bâtiments

Ce guide, édité en avril 2012, a été réactualisé en raison des évolutions réglementaires sur plusieurs points :

- Repérage et surveillance des bâtiments amiantés,
- Mise à jour de la base de données ministérielles « Amiante »,
- Les obligations des propriétaires et des employeurs publics.

Ce guide est un document important sur lequel peuvent s'appuyer les différents acteurs de ce dossier.

***FO Finances*** a voté pour.

## Amiante : Point sur les décisions prises en faveur des agents du Tripode

Un groupe de travail, réuni le 25 juin, consacré aux agents ayant exercé au Tripode de Nantes, a conclu sur les avancées suivantes :

-- Le classement en exposition intermédiaire pour tous les agents ayant exercé dans cet immeuble (exceptés ceux déjà classés en exposition forte),
-- La reconnaissance systématique, au bénéfice exclusif des anciens agents qui en font la demande, de l'imputabilité au service des cancers des ovaires et du larynx, qui ne sont pas inscrits aux tableaux 30 et 30bis de la Sécurité Sociale.

***FO Finances*** a souligné que ces deux avancées majeures sont le résultat d'un long combat syndical.
Pour ***FO Finances***, demeure toutefois la reconnaissance du Tripode comme site amianté.
Dès la rentrée, un groupe de travail se réunira pour évoquer un point mis en avant dans le courrier du Ministre en date du 31 mars 2014 à savoir les « *mesures appropriées en matière de temps de travail et de conditions de travail pour les personnels encore en activité ayant exercé sur le site du Tripode* ».

**Encore 2546 suppressions d'emplois en 2015 !**

## Questions diverses

### *Correctif de B en A*

***FO Finances*** a demandé où en était l'avancement de ce dossier qui n'a maintenant que trop duré.
Le Secrétariat Général nous a informés que le rapporteur du Conseil d'Etat avait commencé ses travaux en questionnant le ministère, mais qu'à l'évidence le passage au dit Conseil d'Etat n'aurait pas lieu au mieux avant l'automne.

### *ZUS (Zones Urbaines Sensibles)*

L'administration a mis près de 20 ans à appliquer un décret concernant les personnels exerçant leurs fonctions dans une résidence située en ZUS.
Maintenant que certaines directions mettent en œuvre le dispositif, en particulier à la DGFIP, les agents se voient opposer la prescription quadriennale pour en bénéficier.
Seule une décision ministérielle peut lever celle-ci, qui serait applicable à l'ensemble des agents des ministères économiques et financiers concernés.

Pour ***FO Finances***, c'est la double peine, d'abord la non mise en œuvre dans les délais d'un décret apportant un plus aux agents, puis une fin de non-recevoir pour son application rétroactive !

***Ce Comité Technique, comme bien d'autres avant lui, n'a pas permis un débat sur le fond des dossiers. Ce n'est en fait qu'une instance où seules les positions des fédérations sont formalisées par un vote.***
***Pour ceux qui ont imaginé que la loi du 5 juillet 2010 donnerait lieu à l'ouverture d'un dialogue social constructif, où les organisations syndicales pourraient infléchir la politique ministérielle, le rêve est passé.***

***En revanche la réalité de la détérioration des conditions de travail, conséquence d'une politique d'austérité suicidaire économiquement et socialement est bien là !***

***Trois indicateurs dans le bilan social ministériel 2013 l'illustrent :***

- ***17 000 suppressions d'emplois en 5 ans et encore 2 546 prévues dans le PLF 2015 !***
- ***1 recrutement pour 2 départs à la retraite,***
- ***8% des agents ont eu une promotion interne (résultat le plus faible depuis 20 ans).***

***Dès la rentrée, pour une autre politique, le combat devra être porté avec les personnels dans d'autres lieux !***

**PRIORITÉ AUX AGENTS**